

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue mardi, le 26 mai 2009 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj. et Sylvie Boulanger, dir. serv. ress. hum., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par int.

Mme Johanne Beaulieu et M. Michel Arcand ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-090526-3060

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 28 avril 2009.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-090526-3061

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ajournée du 12 mai 2009 en ajoutant le texte suivant après les présences : « MM. Denis Claude Blais et Claude Girard étaient absents en raison d'un problème acoustique au Centre culturel Louis-Saint-Laurent, lequel ne leur a pas permis d'entendre l'information annonçant la tenue d'un comité plénier le 12 mai 2009. »

Leur absence ne sera donc pas inscrite sur la feuille de présence.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Louis-Benoit Dutil, président du conseil d'établissement de l'école Val-des-Ormes, interpelle le conseil des commissaires relativement à la consultation et à l'adoption de la grille tarifaire sur les frais exigés des parents concernant les services de garde. Mme Paule Fortier, présidente, indique qu'un suivi sera effectué.

Mme Nadine Blais et M. Normand Chalifoux occupent leur siège à 19 h 45.

M. François Paquet, président du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement à la nomination prochaine du protecteur de l'élève en vertu de la Loi sur l'instruction publique. M. Paquet fait également valoir l'importance de la nomination de commissaires-parents au sein des différents comités du conseil des commissaires.

Mme Paule Fortier indique que la nomination du protecteur de l'élève respectera en tout point l'esprit et la lettre de la Loi sur l'instruction publique. Mme Fortier explique également que la nomination des commissaires siégeant sur les comités de travail s'effectue suivant un processus d'élection au sein du conseil des commissaires et qu'une place importante est faite aux commissaires-parents.

Mme Danielle Laramée, présidente du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, demande au conseil des commissaires la révision de l'aire de desserte de l'école.

M. Gilbert Guérette occupe son siège à 20 h 5.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-090526-3062

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Demande d'autorisation d'adopter un budget déficitaire;
 - 5.2 Adaptations locales du personnel de soutien CSN;
 - 5.3 Abbaye d'Oka : demande de subvention;
6. Travaux dans nos établissements :
 - 6.1 Travaux de vétusté, sécurité et réaménagement (phase II) : école Alpha – adjudication du contrat;
7. Cession de servitude à Bell Canada;
8. Indexation de la rémunération des commissaires pour 2009-2010;
9. Participation au congrès annuel de l'ACELF;
10. Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires : formation d'un comité ad hoc;
11. Centre administratif : étude de faisabilité;
- 12.1 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 8 avril 2009;
- 12.2 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 21 avril 2009;
- 13.1.1 Société de développement économique Thérèse-De Blainville (SODET) du 30 avril 2009;
- 13.1.2 CLD de la MRC de Deux-Montagnes du 17 mars 2009;
- 13.2.1 Rapport du comité de parents du 7 mai 2009;
- 14.1 PREL; (D. Legault)
- 14.2 Félicitations – école Alpha; (G. Richer)

14.3 Félicitations – Gala reconnaissance; (S. East)

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET DÉFICITAIRE

Résolution n° CC-090526-3063

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus, rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

ATTENDU que ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009 la Commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 280 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

ATTENDU que la Commission scolaire s'approprie une somme de 1 521 970 \$ représentant 10 % de son surplus accumulé au 30 juin 2008, afin de pourvoir aux engagements pris par ses établissements à l'égard des EHDAA et des autres programmes à caractère pédagogique;

ATTENDU que la Commission scolaire demande formellement à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la CSSMI à s'approprier, à même ses propres surplus accumulés, un montant additionnel de 2,2 M\$ afin d'honorer ses engagements face à la communauté;

ATTENDU que ce montant additionnel doit servir à :

- transférer en 2009-2010 les montants versés par les parents pour les services de garde;
- financer l'implantation du « Plan d'action pour la réussite éducative et la persévérance de tous les élèves » entériné par le conseil des commissaires de janvier 2009 dans le cadre du budget révisé 2008-2009;
- implanter le logiciel Office 2007 exigé par le MELS;

ATTENDU que, conséquemment, la CSSMI prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 69 798 343 \$;

ATTENDU les explications fournies à l'égard des causes comptables du déficit accumulé estimé de la CSSMI au 30 juin 2010, telles que présentées au document intitulé « Éléments explicatifs quant au déficit anticipé au 30 juin 2010 »;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

*QU'*une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles à adopter un budget 2009-2010 qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus estimés à 69 798 343 \$, autorisation sujette aux conditions et modalités qui seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé;

QUE le document intitulé « Éléments explicatifs quant au déficit anticipé au 30 juin 2010 » soit déposé au répertoire des présentes sous la cote 527.

Adopté

ADAPTATIONS LOCALES DU PERSONNEL DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF(CSN)

Résolution n° CC-090526-3064

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 11-2.02 de la convention collective du personnel de soutien CSN, qui permet de convenir localement d'adapter la convention en fonction des particularités du milieu;

ATTENDU l'entente de principe intervenue en comité de négociation entre les représentants du syndicat CSN et les représentants de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative le 19 mai 2009;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ENTÉRINER l'entente de principe intervenue entre le Syndicat du personnel de soutien CSN et la Commission scolaire;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer l'entente concernant les adaptations locales pour le personnel de soutien CSN.

Adopté

ABBAYE D'OKA : DEMANDE DE SUBVENTION

Proposition

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la CSSMI par la Corporation de l'Abbaye d'Oka, au montant de 100 000 \$, afin de procéder au renouvellement de son plan de développement;

ATTENDU le contexte économique actuel et le phénomène de décroissance de la clientèle scolaire, qui entraîne une baisse de revenus pour la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

DE CONSIDÉRER la possibilité de collaborer au développement d'autres projets à caractère éducatif.

ABBAYE D'OKA : DEMANDE DE SUBVENTION

Amendement

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ENLEVER « au montant de 100 000 \$ » au premier *ATTENDU*;

D'ENLEVER le texte suivant : « *DE NE PAS DONNER* suite à la demande d'aide financière de la Corporation de l'Abbaye d'Oka; »

Le vote est demandé sur cette proposition d'amendement.

POUR (8) : Josée Bastien, Normand Chalifoux, Hélène Farsa, Paule Fortier, Louis Kemp, Christine Labrie, Lise Landry et Guylaine Richer.

CONTRE (15) : Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

Rejeté

ABBAYE D'OKA : DEMANDE DE SUBVENTION

Résolution n° CC-090526-3065

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la CSSMI par la Corporation de l'Abbaye d'Oka, au montant de 100 000 \$, afin de procéder au renouvellement de son plan de développement;

ATTENDU le contexte économique actuel et le phénomène de décroissance de la clientèle scolaire, qui entraîne une baisse de revenus pour la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Corporation de l'Abbaye d'Oka;

DE CONSIDÉRER la possibilité de collaborer au développement d'autres projets à caractère éducatif.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (22) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Jean Paquette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Nadine Blais.

Adopté

TRAVAUX DE VÉTUSTÉ, SÉCURITÉ ET RÉAMÉNAGEMENT – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-090526-3066

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Bouré Therrien, Architectes;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de vétusté, sécurité et réaménagement à l'école Alpha, à l'entrepreneur général Construction De La Croisette inc., pour la somme de 1 154 097,21 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer ledit contrat et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE À BELL CANADA

Résolution n° CC-090526-3067

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de Bell Canada sur une partie du lot 2 109 935 (terrain de l'école des Grands-Chemins);

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell Canada sur une partie du lot 2 109 935 (terrain de l'école des Grands-Chemins), le tout tel que décrit aux plans de servitude;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES POUR 2009-2010

Résolution n° CC-090526-3068

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 836-2000 du 28 juin 2000 du gouvernement du Québec, qui fixe les montants maxima qui peuvent être versés à compter du 1^{er} juillet 2000;

ATTENDU la structure de rémunération des commissaires établie par le conseil des commissaires pour l'année 2008-2009, en application dudit décret (rés. n° CC-080527-2798);

ATTENDU qu'en vertu du décret gouvernemental, les montants annuels maxima de la rémunération qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires sont majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, tel qu'établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU que l'augmentation de cet indice le 31 décembre 2008 s'établit à 2,3 %;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2009 :

Fonctions	Nombre	Montant annuel	Montant total
Commissaires	27	5 667 \$	153 005 \$
Présidence CC	1	0,922 \$/élève	à venir

Fonctions	Nombre	Montant	Montant
Vice-présidence CC	1	3 568	3 568 \$
Membres CE	9	2 722	24 498
Présidence CE	1	3 564	3 564
Vice-présidence CE	1	1 090	1 090
Présidence – commissions d'étude et CCT	3	1 090 \$	3 270
Membres - commissions d'étude et CCT	29	1 090	31 607
Membres – comité de révision	8	810	6 484
Représentant – comités de sélection des gestionnaires	1	2 779	2 779
GRAND TOTAL			267 149 \$

Étant entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidente ou du président de la commission scolaire est celui inscrit au budget révisé de l'année 2008-2009, incluant les élèves jeunes et adultes en formation générale et professionnelle, en équivalents à temps plein et la clientèle autofinancée;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines;

D'AUTORISER la présidente de la commission scolaire et la présidente du comité exécutif à encourir les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions, conformément à la politique sur le remboursement des frais de fonction.

Adopté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Proposition

Il est proposé par M. Daniel Legault

D'AUTORISER la participation d'un seul commissaire à titre de délégué au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2009 à Vancouver.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (7) : Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette et Michel Phaneuf.

CONTRE (16) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Jean Paquette, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Rejeté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Résolution n° CC-090526-3069

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AUTORISER la participation de deux commissaires à titre de délégués au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2009 à Vancouver.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (11) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Louis Kemp, Christine Labrie, Lucie Ouellette et Johanne Roy.

CONTRE (10) : Normand Chalifoux, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Lise Landry, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

ABSTENTION (2) : Claude Girard et Stéphane Racine.

Adopté

M. Jean Paquette demande d'inscrire sa dissidence sur la résolution n° CC-090526-3069.

DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS DE L'ACELF

Résolution n° CC-090526-3070

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'AUTORISER Mmes Sandra East et Hélène Farsa à participer, à titre de déléguées, au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2009 à Vancouver.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (17) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Louis Kemp, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

CONTRE (4) : Gilbert Guérette, Daniel Legault, Jean Paquette et Guylaine Richer.

ABSTENTION (2) : Normand Chalifoux et Claude Girard.

Adopté

M. Jean Paquette demande d'inscrire sa dissidence sur la résolution n° CC-090526-3070.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES : COMITÉ AD HOC

Proposition

ATTENDU l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction publique qui prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires;

ATTENDU les nombreuses modifications apportées à la Loi sur l'Instruction publique par le projet de loi 88;

ATTENDU l'insertion d'un nouvel article 193.1 qui sera en vigueur le 1^{er} juillet 2009, visant à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU l'importance d'actualiser le code d'éthique et de déontologie actuel;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE FORMER un comité ad hoc composé de cinq personnes, en plus de la présidence et de la vice-présidence, afin d'entamer une réflexion à l'égard du code d'éthique et de déontologie actuel et de proposer au besoin les modifications nécessaires et d'en faire les recommandations auprès des membres qui seront désignés à siéger au comité de gouvernance et d'éthique.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES : COMITÉ AD HOC

Amendement

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE FORMER un comité ad hoc composé de cinq personnes, « dont un commissaire-parent », en plus de la présidence et de la vice-présidence, afin d'entamer une réflexion à l'égard du code d'éthique et de déontologie actuel et de proposer au besoin les modifications nécessaires et d'en faire les recommandations auprès des membres qui seront désignés à siéger au comité de gouvernance et d'éthique.

Le vote est demandé sur cet amendement.

POUR (9) : Denis Claude Blais, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Claude Girard, Christine Labrie, Daniel Legault, Jean Paquette et Guylaine Richer.

CONTRE (13) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Jean Deschênes, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Normand Chalifoux.

Rejeté

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES : COMITÉ AD HOC

Résolution n° CC-090526-3071

ATTENDU l'article 175.1 de la Loi sur l'Instruction publique qui prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie applicables aux commissaires;

ATTENDU les nombreuses modifications apportées à la Loi sur l'Instruction publique par le projet de loi 88;

ATTENDU l'insertion d'un nouvel article 193.1 qui sera en vigueur le 1^{er} juillet 2009, visant à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU l'importance d'actualiser le code d'éthique et de déontologie actuel;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE FORMER un comité ad hoc composé de cinq personnes, en plus de la présidence et de la vice-présidence, afin d'entamer une réflexion à l'égard du code d'éthique et de déontologie actuel et de proposer au besoin les modifications nécessaires et d'en faire les recommandations auprès des membres qui seront désignés à siéger au comité de gouvernance et d'éthique.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (19) : Josée Bastien, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (2) : Claude Girard, et Jean Paquette.

ABSTENTION (2) : Denis Claude Blais et Louis Kemp.

Adopté

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES : COMITÉ AD HOC
Résolution n° CC-090526-3072

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DÉSIGNER les commissaires suivants comme membres de ce comité ad hoc : Mmes Josée Bastien, Johanne Roy, Guylaine Richer, Karine Lefrançois et M. Benoît Gagnon, ainsi que Mmes Paule Fortier et Johanne Beaulieu.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CC-090526-3073

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CC-090526-3074

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 25.

HUIS CLOS
Résolution n° CC-090526-3075

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 35.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-090526-3076

Il est proposé par M. Jean Paquette

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-090526-3077

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 10.

CENTRE ADMINISTRATIF : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Proposition

ATTENDU que la CSSMI est présentement locataire des locaux qu'elle occupe aux fins de ses activités administratives;

ATTENDU que le bail de ces locaux vient à échéance le 30 juin 2011;

ATTENDU que la Commission scolaire a le pouvoir, en vertu de l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique « d'acquérir ou de prendre en location les biens requis pour l'exercice de ses activités (...) »;

ATTENDU qu'une étude de faisabilité technique, organisationnelle et financière quant à la localisation du Centre administratif et de ses services a été soumise par la direction générale au conseil des commissaires lors de séances de travail tenues les 10 mars et 12 mai derniers et que cette étude évaluait et soupesait les avantages et les inconvénients de différents scénarios;

ATTENDU toutefois que le conseil désire explorer davantage l'hypothèse d'un bail par emphytéose et obtenir informations et données complètes sur tous les aspects de cette proposition (financier, partenaires éventuels, échéancier de réalisation, etc.) avant de donner son accord tout en ne fermant pas la porte à d'éventuelles négociations avec le propriétaire des locaux occupés présentement par le Centre administratif;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE DONNER mandat à la direction générale de :

- poursuivre l'étude de faisabilité du projet de relocalisation du Centre administratif, plus spécifiquement à l'égard du scénario d'occupation par emphytéose;
- entamer les discussions avec les municipalités concernées afin de définir la zone de localisation;
- préparer un devis de performance;
- solliciter l'avis des conseillers juridiques de la CSSMI;
- fournir au conseil des commissaires un rapport détaillé sur ces démarches lors de la séance du conseil du 23 juin prochain.

CENTRE ADMINISTRATIF : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Amendement

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'AJOUTER le texte suivant à la proposition : « *ATTENDU* que les commissaires se sont entendus pour ne pas retenir le scénario qui impliquait le réaménagement d'un établissement scolaire, compte tenu principalement des modifications au plan d'organisation scolaire que ce scénario aurait impliquées; »

Adopté

CENTRE ADMINISTRATIF : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Résolution n° CC-090526-3078

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est présentement locataire des locaux qu'elle occupe aux fins de ses activités administratives;

ATTENDU que le bail de ces locaux vient à échéance le 30 juin 2011;

ATTENDU que la commission scolaire a le pouvoir, en vertu de l'article 266 de la Loi sur l'instruction publique « d'acquiescer ou de prendre en location les biens requis pour l'exercice de ses activités (...) »;

ATTENDU qu'une étude de faisabilité technique, organisationnelle et financière quant à la localisation du centre administratif et de ses services a été soumise par la direction générale au conseil des commissaires lors de séances de travail tenues les 10 mars et 12 mai derniers et que cette étude évaluait et soupesait les avantages et les inconvénients de différents scénarios;

ATTENDU toutefois que le conseil désire explorer davantage l'hypothèse d'un bail par emphytéose et obtenir informations et données complètes sur tous les aspects de cette proposition (financier, partenaires éventuels, échéancier de réalisation, etc.) avant de donner son accord tout en ne fermant pas la porte à d'éventuelles négociations avec le propriétaire des locaux occupés présentement par le Centre administratif;

ATTENDU que les commissaires se sont entendus pour ne pas retenir le scénario qui impliquait le réaménagement d'un établissement scolaire, compte tenu principalement des modifications au plan d'organisation scolaire que ce scénario aurait impliquées;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE DONNER mandat à la direction générale de :

- poursuivre l'étude de faisabilité du projet de relocalisation du Centre administratif, plus spécifiquement à l'égard du scénario d'occupation par emphytéose;
- entamer les discussions avec les municipalités concernées afin de définir la zone de localisation;
- préparer un devis de performance;
- solliciter l'avis des conseillers juridiques de la CSSMI;
- fournir au conseil des commissaires un rapport détaillé sur ces démarches lors de la séance du conseil du 23 juin prochain.

Adopté

FÉLICITATIONS – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-090526-3079

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADRESSER des félicitations aux élèves et aux membres du personnel de l'école Alpha pour le concert 25^e symphonie Musical'pha présenté le 8 mai dernier.

Adopté

FÉLICITATIONS

Résolution n° CC-090526-3080

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADRESSER des félicitations et des remerciements au comité de parents, pour le Gala reconnaissance de l'action bénévole scolaire 2008-2009 qui s'est tenu le 14 mai 2009 à l'auditorium de la Polyvalente Deux-Montagnes;

DE FÉLICITER les membres du comité organisateur, le président du comité de parents et la direction générale pour le succès de l'activité.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-090526-3081

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 30.

Paule Fortier, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général